

VII

Sortie d'une soirée au Palais des Congrès, le 1<sup>er</sup> mai 1961,  
le rideau de scène en rhovyl a été détérioré par un projecteur.  
La Cie d'assurance "Le Phénix" a pris en charge ce sinistre  
et propose le règlement à 3.048 NF 10 prix d'un rideau neuf  
qui a été fourni par la société ICAM.

### Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Cie d'assurance "Le Phénix" app b20.9  
Vu l'avis de la commission des Finances.

décide

61.07

- d'accepter le règlement du sinistre concernant le rideau de scène du Palais des Congrès s'élevant à 3.048 NF 10 centimes, coût du remplacement
- que cette somme sera versée à M. le Receveur Municipal

Approuvé à l'unanimité

M. Lamouche fait observer à cet égard que le nouveau rideau semble être de moins bonne qualité que le précédent.

M. Monchot répond qu'on a utilisé le même tissu.

### Participation dans l'achat d'un frigidaire

Afin de permettre le bon fonctionnement de la colonie de la barrière fonctionnant à l'école Perpigna, et de la cantine scolaire, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition d'un frigidaire pour la conservation des denrées alimentaires.

M. le Directeur de la colonie a proposé de prendre en charge 50% de la dépense totale. M. Renault, frigorifiste à Royan a fourni un meuble de 2.900 NF et la colonie a versé 1.450 NF.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette participation.

### Le conseil Municipal

considérant la nécessité, pour la conservation des denrées alimentaires de la cantine et de la colonie fonctionnant à l'école Perpigna, d'avoir un meuble frigorifique.

Vu les propositions de la direction des colonies de vacances de la barrière

Vu l'avis de la commission des Finances

décide

- d'accepter le versement par la colonie de vacances de

le, ou les contrats de prêt à intervenir, établis suivant les conditions susdites :

3) de prendre l'engagement d'inscrire chaque année au budget, à partir de 1962, et jusqu'en 1966, le nombre de centimes nécessaires au paiement des 5 annuités.

4) de prendre en charge tous les intérêts, taxes et droits quelconques auxquels l'emprunt peut et pourra être affecté;

5) de fixer à 0,50 % du montant du prêt la commission à verser à la firme Robert Lefèvre et Cie.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette délibération.

## VIII - Revêtement de la cour de l'Ecole de Maine-Geffroy -

Le revêtement de la cour du groupe scolaire de Maine-Geffroy et la réfection du revêtement du sol de l'ancienne cour, sont appareils nécessaires et l'architecte, M. Jourdain, a contacté la société chimique de la route qui propose :

1<sup>o</sup> Pour le revêtement de la cour du groupe scolaire :

- une semi-pénétration, à raison de 5 kilos au  $m^2$  d'actimul R 60 % avec 10 litres de gravillons 8/12 au  $m^2$

- un revêtement à raison de 1 k 500 de mictar C au  $m^2$  avec 10 litres de gravillonnaage au  $m^2$  et cylindrage au prix de 3 NF 50 le  $m^2$ , soit, pour la surface totale, 2.823  $m^2$ , la somme de 9.880 NF 50.

2<sup>o</sup> Pour la réfection du revêtement de sol de l'ancienne Cour :

- levée de la charrue actuelle en matériau calcaire sur les parties dégradées, y compris l'évacuation des débris provenant de l'enlèvement des plaques bousculées.

- semi-pénétration, à raison de 5 kg au  $m^2$ , d'actimul R 60 %, gravillonnaage à raison de 20 l de gravillons 8/12 au  $m^2$ .

- revêtement à raison de 1 k 500 de mictar C au  $m^2$ , gravillonnaage à raison de 10 l au  $m^2$ , cylindrage le mètre carré : 4 NF 10

soit, pour une surface totale de 1300  $m^2$ , une dépense de 5.330 NF

La commission des Finances propose au Conseil M